



Vente t2 - travaux votés à l'AG à partager entre vendeur et acq

Par **Ansquer Nelly**, le **26/04/2017** à **09:49**

Objet : Vente T2 et montant travaux 2017 votés à l'AG à partager entre vendeur et acquéreur

Bonjour,

Je vends mon appartement (T2) via une agence immobilière. Le compromis de vente a déjà été signé en janvier 2017.

La signature définitive de l'acte de vente aura lieu le 28/4 chez le notaire. Les montants des travaux votés à la dernière AG seront probablement à partager entre l'acquéreur et moi.

Pouvez vous me confirmer qu'en effet, les montants des travaux déjà votés en AG devront être partagés – AU PRORATA- entre l'acquéreur et moi-même (le vendeur).

Merci par avance.

Cordialement.